

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 482^e séance tenue 22 janvier 2007, à 14 heures,
à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet; le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques et responsable des études supérieures : M. Jacques Frémont; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; la vice-rectrice—International et vie étudiante : Mme Martha Crago; le vice-recteur—Recherche : M. Jacques Turgeon; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; les doyens : Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Pierre Bonin, Mme Marie-Pierre Bousquet, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, Mme Christine Colin, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. André Ferron, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Line Labbé, M. Germain Lacasse, M. Raymond Lalande, M. Serge Larochelle, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Létourneau, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Benoît Moore, M. Raymond Perrin, M. Jean Portugais, M. Roger B. Richard, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Jesús Vásquez-Abad, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Chantal Gamache, Mme Isabelle Jordi, M. Najib Lairini, Mme Louise Larivière, M. Richard J. Paradis, M. Maxime Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : M. Yvon Bouchard, M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : M. Sylvain Dubé, Mme Yvonne Ellis, Mme Marie-Michèle Houle, M. Jonathan Plamondon, M. Vincent Ranger, M. Martin Vézina, M. Louis-Philippe Vien; les représentants du personnel : M. Mario Roy; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Pierre Chenard, M. Hélène David, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : les directeurs des écoles affiliées : M. Robert L. Papineau, M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Luc Bacher, M. Marc-André Deniger, Mme Fabie Duhamel, M. Daniel Dumouchel, M. Alan K. Goff, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, M. Philippe Langlais, M. François Lespérance, M. Paul Lewis, M. Serge Montplaisir, M. Jean-Guy Nadeau, Mme Fahima Nekka, M. Sang Nguyen, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Pierre Trudel, M. Denis Vaillancourt, les représentants du personnel enseignant : Mme Monique Landry, M. Charles Overy; les représentants du personnel : M. Stéphane Lavigne, M. Normand McDuff; un membre désigné par le Conseil : M. Luc Granger; un représentant des cadres et professionnels : M. Daniel Boucher; les observateurs : Mme Josée Bourguignon, M. Alexandre Chabot, M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, Mme Andrée Labrie, M. Réal Lallier, M. Jacques Pelletier, M. André Racette, Mme Louise Hélène Richard.

EXCUSÉS : les représentants du corps professoral : Mme Marie Thérèse Chicha, Mme Sophie Cuvellez, M. Dominique Garrel, M. Claude Marois, Mme Lucie Parent, M. Louise Poirier, M. Samir Saul, un représentant des étudiants : M. Denis Sylvain.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

Le recteur adresse ses vœux de bonne année aux membres.

Démission

Le recteur informe l'Assemblée de la démission de Mme Sabine Sèvre-Rousseau, représentante du personnel enseignant de la Faculté des arts et des sciences.

Avis de décès

Le recteur invite le directeur général de la Direction des bibliothèques à présenter un hommage à la mémoire de M. Jacques Boyer, décédé le 15 novembre 2006, et de Mme Patricia St-André, décédée le 5 décembre 2006.

Jacques Boyer a pour ainsi dire passé toute sa vie à l'Université de Montréal. Il est détenteur d'une maîtrise en andragogie (1973) ainsi que d'un diplôme en sciences administratives. Après un début de carrière à l'international en Afrique, de 1963 à 1968, d'abord à Congo-Léopoldville (Zaïre), Fort Archambault (Tchad), enfin Mahdia (Tunisie) comme administrateur scolaire et conseiller en éducation, en septembre 1968, il entrait en fonction au Service de l'éducation permanente qui donnera naissance à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université. De septembre 1972 à mai 1990, il occupe à la Faculté des arts et des sciences les fonctions d'adjoint au vice-doyen à la coordination et au développement, puis d'adjoint au vice-doyen à la gestion. C'est à ce moment qu'il devenait adjoint au directeur général du Service des bibliothèques. Il a pris sa retraite en 2001.

Ceux qui l'ont bien connu se souviendront de lui comme d'un homme calme, toujours prêt à aider, efficace, simple et direct, taquin, un tantinet espiègle. Un homme de l'Université dans son sens noble.

J'en profite pour réitérer mes sincères condoléances à ses deux filles qui travaillent à l'Université, l'une dans les bibliothèques, Madame Myriam Boyer, et l'autre à la Faculté de droit, Madame Katrine Boyer.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Jacques Boyer, officier retraité de la Direction des bibliothèques de l'Université.

Patricia St-André travaillait à la Direction des bibliothèques depuis 2002. Son départ subit, après une courte maladie, laisse un grand vide. Ce deuil, nous le partageons avec ses amis de la Direction des ressources humaines avec qui elle a travaillé pendant 20 ans.

On se souviendra tous de Patricia comme d'une femme discrète, patiente, affable, respectueuse, généreuse et compréhensive. Elle était appréciée de tous.

Ici aussi, je réitère mes sincères condoléances à son mari, Monsieur Jean-Robert St-André qui travaille à la Direction des immeubles de l'Université.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Madame Patricia St-André, de la Direction des bibliothèques de l'Université.

AU-482-1

ORDRE DU JOUR
A-21/482^e/622 amendé

AU-482-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour, consigné au document A-21/482^e/622 amendé.

Relativement à des points inscrits en *Affaires soumises pour étude*, le Comité a déterminé, pour chacun, des périodes de discussion générale d'une durée de 45 minutes pour le point 9 (Stratégie d'internationalisation), et de 60 minutes pour le point 10 (Livre blanc).

Le rapport signale par ailleurs que, dans la préparation de l'ordre du jour, le Comité a omis d'y reporter un point que l'Assemblée avait ajouté en séance le 11 décembre dernier. Ce point, proposé par M. Michel Seymour et appuyé par M. Louis Dumont, portait sur l'identification des axes stratégiques de recherche. Le Comité propose donc à l'Assemblée de modifier en séance l'ordre du jour, de manière à y réintégrer ce point. Le proposeur étant intervenu auprès de la secrétaire générale dans les délais suffisants (6 jours), l'adoption de la proposition de modification requerra la majorité simple.

M. Louis Dumont présente deux préoccupations. La première porte sur le délai d'envoi des documents. Il est prévu que les documents soient acheminés au moins une semaine avant la réunion. Or, certains documents relatifs à cette séance n'ont été acheminés qu'à la fin de la semaine dernière, faisant que l'on disposait de peu de temps pour les étudier. M. Dumont veut soumettre au Comité de l'ordre du jour une proposition indiquant que l'étude d'un document ne pourrait être inscrite à l'ordre du jour si celui-ci n'est pas acheminé dans le délai préalable prévu d'une semaine.

La deuxième préoccupation présentée par M. Dumont porte sur l'ordre de traitement des points inscrits à l'ordre du jour d'une séance de l'Assemblée. Il demande au Comité de l'ordre du jour que lorsque des points inscrits en *Affaires soumises pour étude* à l'ordre du jour n'ont pu être traités, ceux-ci soient inscrits en premier lieu à cette rubrique à l'ordre du jour de la séance suivante.

La secrétaire générale prend note des deux propositions présentées par M. Dumont, et les portera à l'attention du Comité de l'ordre du jour à sa prochaine séance.

Le président des délibérations revient à la proposition du Comité de l'ordre du jour d'ajouter à l'ordre du jour le point sur l'identification des axes stratégiques de recherche.

M. Michel Seymour demande que, dans la perspective présentée par M. Dumont, le point sur l'identification des axes stratégiques de recherche soit ajouté avant le point 10 de l'ordre du jour.

La secrétaire générale suggère de considérer la demande de M. Seymour comme un amendement à la proposition du Comité de l'ordre du jour.

Le président des délibérations mentionne que la proposition du Comité ne précisait pas à quel endroit de l'ordre du jour ce point serait ajouté.

M. Seymour suggère que l'Assemblée se prononce d'abord sur l'ajout du point à l'ordre du jour, et détermine ensuite l'ordre de sa présentation.

Le vice-recteur–Recherche souhaite intervenir avant que l'Assemblée se prononce sur l'ajout proposé. Le président des délibérations signale qu'à cette étape, il n'y a pas lieu d'intervenir sur le fond du sujet que l'on propose d'inscrire. Considérant cela, le vice-recteur dit vouloir signaler qu'il y aurait davantage lieu de discuter de ce sujet une fois que toute la documentation afférente aura été déposée.

L'Assemblée se prononce sur la proposition d'ajouter un point sur l'identification des axes stratégiques de recherche à l'ordre du jour de la séance. Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée adopte la proposition d'amendement, à la majorité.

M. Michel Seymour propose que le point que l'Assemblée a accepté d'inscrire à l'ordre du jour soit traité juste avant le point 10. La proposition est appuyée. Le vote n'étant pas demandé, l'Assemblée adopte la proposition, à la majorité.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

- A. POINTS STATUTAIRES
 - 1. Ordre du jour
 - 2. Adoption du procès-verbal de la 481^e séance tenue le 11 décembre 2006
 - 3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 4. Correspondance
 - 5. Période d'information
 - Rapport du recteur
 - 6. Période de questions
- B. POINTS PRIVILÉGIÉS
 - 7. Comité de nomination
 - Proposition relative à la composition du Comité *ad hoc* chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice
 - 8. Comité de la recherche
 - Rapport sur la question des frais indirects de recherche
 - Rapport sur le coût des chaires de recherche
- C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
 - 9. Stratégie d'internationalisation de 2^e génération de l'Université de Montréal
 - 9a) Identification des axes stratégiques de recherche
 - 10. Comité de la planification
 - Recommandation relative au Livre blanc
 - 11. Proposition concernant la transmission à l'Assemblée, selon une fréquence annuelle, d'un document produit par la CREPUQ sur le fonds de fonctionnement des universités québécoises
 - 12. Prochaine séance
 - 13. Clôture de la séance

AU-482-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 481^e SÉANCE

AU-482-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné.

À la page 15, à l'avant-dernier paragraphe, dans la première phrase, remplacer « au Comité sur l'adaptation à la diversité culturelle » par « dans les divers comités de l'Assemblée ». La deuxième phrase débutera par « Le Comité sur l'adaptation à la diversité culturelle ».

À la page 16, au quatrième paragraphe, aux deuxième et troisième lignes, la fin de la phrase se lira « (...) d'éviter les trois zones en forme de U, où les chambres des patients se trouvent les unes en face et à proximité des autres. »

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 481^e séance tenue le 11 décembre 2006, tel que modifié.

AU-482-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-482-3

La secrétaire générale signale que les fichiers des documents d'information qui ont fait l'objet de présentations *Power Point* lors de la séance du 11 décembre ont été transmis aux membres par courriel. Il s'agit des cinq documents suivant : Questions de L. Dumont sur le document de la CREPUQ; Processus d'élaboration du plan directeur des espaces; Réinvestissement annoncé : cadre et contraintes; Évaluation des programmes; Réponse à S. Saul sur la composition du comité *ad hoc* sur la DGTIC.

Au sujet des trois documents relatifs aux états financiers, transmis aux membres de l'Assemblée (page 2 du procès-verbal de la séance du 11 décembre), M. Louis Dumont demande si ces documents feront l'objet d'une présentation lors de la prochaine séance.

Le vice-recteur exécutif indique que ces documents seront étudiés au Comité du budget de l'Assemblée. Le Comité du budget en fera par la suite une présentation à l'Assemblée.

M. Dumont s'inquiète du délai qui sera occasionné par ces démarches. Il demande si ces documents doivent être approuvés par l'Assemblée avant d'être transmis au Conseil.

La secrétaire générale précise que ces documents portent sur les états financiers de l'année précédente, et qu'ils sont transmis aux membres de l'Assemblée pour information seulement.

Relativement à la délibération AU-481-5.3, sur le processus d'élaboration du plan directeur des espaces, M. Dumont s'inquiète que la consultation de la communauté universitaire qui est prévue dans ce processus ne porte plutôt sur un plan qui aura été préparé par une firme externe et qui présentera un état d'avancement tel qu'il sera difficile d'y apporter des modifications. Il demande que la communauté universitaire soit consultée plus tôt dans le processus, sur les principes fondamentaux du plan, avant de fixer celui-ci, et que ces principes soient discutés à l'Assemblée, à sa réunion du mois de mars ou du mois d'avril.

Le vice-provost et vice-recteur—Planification précise que le plan directeur sera préparé par le comité *ad hoc* mis en place par la Comité de la planification, et non par une firme externe. Le comité peut toutefois recourir à des expertises externes, s'il y a lieu. Le processus fait appel à l'ensemble de la communauté, selon le principe de collégialité que l'Université a l'intention d'appliquer.

M. Dumont demande si les principes qui fondent le plan seront présentés à la communauté et discutés, préalablement aux étapes qui suivront.

Le vice-provost signale que ces principes ont été identifiés, discutés et adoptés par le Comité de la planification, puis présentés à l'Assemblée. Il indique à M. Dumont que s'il souhaite amener une discussion sur ces principes à l'Assemblée, il pourra faire une demande pour l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Le président des délibérations précise que l'objet du point *Affaires découlant* vise à clarifier les suites données ou non aux décisions prises par l'Assemblée à sa réunion précédente. Il n'y a pas lieu d'engager de nouvelles discussions sur ces sujets dans le cadre de ce point.

Se reportant à la page 12 du procès-verbal de la 481^e séance, et dans le cadre du dossier relatif au Pavillon 1420, boulevard Mont-Royal, M. Jean Portugais s'informe de l'exactitude d'une information indiquant que ce Pavillon aurait été vendu. Dans un tel cas, il demande que l'information sur les suites de cette transaction soit transmise à l'Assemblée. Il demande également si la direction de l'Université serait en mesure de confirmer que les revenus de cette vente soient attribués à l'entretien et à la mise à niveau du parc immobilier.

Le président des délibérations rappelle que le point *Affaires découlant* porte sur des informations ponctuelles ou techniques des suites données au sujets traités à la séance précédente, et ne comporte pas de période de questions. Dans cette perspective, le président des délibérations demande au vice-recteur exécutif s'il a une information à transmettre sur ce dossier.

Le vice-recteur exécutif indique qu'il répondra aux questions présentées dans le cadre de la *Période d'information*.

M. Portugais signale que l'éventualité de la vente du Pavillon Mont-Royal est mentionnée dans le procès-verbal de la dernière séance.

AU-482-4 CORRESPONDANCE AU-482-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-482-5 PÉRIODE D'INFORMATION AU-482-5

AU-482-5.1 Rapport du recteur AU-482-5.1

AU-482-5.1.1 Changements à l'équipe de direction AU-482-5.1.1

Le recteur rappelle aux membres le départ de Mme Maryse Rinfret-Raynor, annoncé à la fin de décembre, et la nomination de Jacques Frémont pour lui succéder au poste de *provost* et vice-recteur—Affaires académiques. Le recteur tient à souligner la contribution et l'engagement exceptionnels de Mme Rinfret-Raynor à l'Université, d'abord, à la Faculté des arts et des sciences, à titre de professeure et de chercheure à l'École de service social, qu'elle a dirigée, et comme vice-doyenne aux études et doyenne intérimaire, ensuite, dans l'équipe du rectorat, d'abord comme vice-rectrice aux études de premier cycle et à la formation continue. Le recteur rappelle les principales réalisations de Mme Rinfret-Raynor dans ces fonctions : amorce de la réforme du règlement pédagogique, réforme des Services aux étudiants, appui au développement d'un pôle de formation médicale en Mauricie, gestion des conditions d'étude pendant les importantes grèves qui ont marqué cette période au cours desquelles tous les cours ont été maintenus. Le recteur souligne enfin l'engagement de Mme Rinfret-Raynor comme première titulaire du poste de *Provost*. Il propose donc à l'Assemblée de voter une résolution pour manifester son appréciation de la contribution de Maryse Rinfret-Raynor.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de remerciements à l'endroit de Mme Maryse Rinfret-Raynor, soulignant sa contribution importante à l'Université.

Le recteur félicite M. Jacques Frémont pour sa nomination au poste de *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, et Mme Martha Crago, qui est devenue vice-rectrice—International et vie étudiante.

AU-482-5.1.2 Vice-rectorat—Recherche AU-482-5.1.2

Le recteur mentionne que M. Jacques Turgeon l'a informé la semaine dernière de sa décision de quitter son poste de vice-recteur—Recherche à la fin de l'année universitaire, le 31 mai 2007, pour se consacrer pleinement à ses activités d'enseignement et de recherche en pharmacogénomique. Le recteur précise qu'il entreprend dès maintenant les démarches pour assurer la succession de M. Turgeon; il informera l'Assemblée des développements.

AU-482-5.1.3 Nomination à la Direction des relations internationales AU-482-5.1.3

Le recteur signale que M. Alain Boutet, anciennement directeur de l'Office of International Cooperation and Development—OICD à l'Université de Regina ainsi que professeur auxiliaire au Département de sociologie et d'études sociales à cette université, a été nommé directeur de la Direction des relations internationales. Il est entré en fonction le 1^{er} janvier.

AU-482-5.1.4 Importante subvention au RQCHP AU-482-5.1.4

Le recteur signale que le Réseau québécois de calcul haute performance—RQCHP, qui regroupe cinq institutions universitaires québécoises, recevra une subvention majeure, de l'ordre de 7 M \$, de la Fondation canadienne pour l'innovation—FCI. Le RQCHP se trouve ainsi parmi les sept consortiums de calcul haute performance sélectionnés par la FCI au terme du nouveau concours *Fonds des plateformes nationales*.

AU-482-5.1.5 Protocole d'entente sur les conditions de travail des auxiliaires d'enseignement AU-482-5.1.5

Le recteur mentionne que lors de sa séance tenue le 16 janvier dernier, le Comité exécutif a adopté le *Protocole de gestion du travail des auxiliaires d'enseignement de l'Université de Montréal*.

AU-482-5.1.6 Comité *ad hoc* sur la DGTIC AU-482-5.1.6

Le recteur informe l'Assemblée que le rapport du Comité *ad hoc* sur la DGTIC a été déposé, tel que prévu, à la fin du mois de décembre. La direction de l'Université étudie actuellement les propositions du rapport, en vue de la préparation du plan d'action. Le recteur transmettra des informations additionnelles sur ce dossier à la séance de février.

AU-482-5.1.7 Déjeuner-causerie du CÉRIUM AU-482-5.1.7

Le recteur indique qu'il a participé, le 12 janvier dernier, à un déjeuner-causerie tenue dans le cadre d'une série de rencontres organisées par le Centre d'études et de recherches internationales—CÉRIUM. À cette occasion, le CÉRIUM recevait M. Alain Juppé à titre de conférencier.

AU-482-5.1.8 Association des diplômés AU-482-5.1.8

Le recteur signale que M. Albert Dumortier, diplômé de l'École HEC Montréal (1976) et associé chez KPMG a été élu président de l'Association des diplômés de l'Université de Montréal; il devient ainsi la 53^e personne à occuper ce poste depuis la fondation de l'Association, en 1934. La présidence du conseil de l'Association sera assumée par Mme Claire Deschamps, qui a présidé l'Association au cours des deux dernières années.

AU-482-5.1.9 Reconnaissance AU-482-5.1.9

Le recteur souligne le succès médiatique de M. Maurice Ptito, neuropsychologue, professeur à l'École d'optométrie, qui expérimente un dispositif lingual permettant aux personnes aveugles de «voir» avec leur langue. Le réseau télévisé britannique d'information continue, BBC World, a diffusé un reportage sur cette recherche, le 11 décembre dernier. Par la suite, les chaînes ABC et Eurovision ont diffusé un reportage. C'est à la suite de la parution d'un premier article, en juin 2004, dans *Forum express*, un bulletin bisannuel bilingue sur la recherche à l'Université envoyé dans la plupart des salles de presse d'Amérique et d'Europe, que l'engouement s'est manifesté.

M. Jean-Michel Salaün, directeur de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information—EBSI a été choisi comme l'une des cinq personnalités marquantes des 20 dernières années dans le domaine de l'information et de la documentation par les lecteurs de la revue *Archimag*, publié en France.

Le Dr Pierre Drapeau, chercheur financé par les Instituts de recherche en santé du Canada—IRSC, et directeur du Département de pathologie et de biologie cellulaire de la Faculté de médecine de l'Université, a reçu la bourse Barbara-Turnbull pour la recherche sur la moelle épinière, pour ses travaux portant sur le développement de la moelle épinière dans les embryons de poissons zèbres.

AU-482-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-482-6

M. Jean Portugais demande si le Pavillon 1420, boulevard Mont-Royal a effectivement été vendu. Dans l'affirmative, il demande les informations relatives à l'acheteur, au prix de la vente, au bilan financier de la transaction, aux modalités de relocalisation des personnes qui occupent cet immeuble et aux ressources qui y seront nécessaires.

Le vice-recteur exécutif indique que le Pavillon 1420, boulevard Mont-Royal n'a pas fait l'objet d'une vente immobilière. Se reportant au procès-verbal de la dernière séance, le vice-recteur précise que la vente de l'édifice avait été mentionnée comme une possibilité parmi d'autres. Depuis, il a été décidé que cet immeuble sera mis en vente dans un avenir proche. À cette étape, il ne peut donc répondre aux autres questions présentées.

M. Portugais s'informe si, dans le cadre de la transaction à venir, la préservation de la vocation éducationnelle de ce pavillon sera considérée en regard du choix de l'acheteur.

Le vice-recteur précise que la vente ne posera pas de telles restrictions. À cette étape, la décision se limite à inscrire l'immeuble sur le marché immobilier. Le vice-recteur convient qu'il pourra être intéressant de préserver la vocation de l'immeuble; par ailleurs, aucune restriction sur l'acheteur ne sera définie en ce sens.

M. Louis Dumont indique qu'après consultation des données d'ordre public concernant la rémunération des officiers généraux, il a constaté que celle-ci dérogeait à la *Politique relative aux conditions de travail des officiers généraux de l'Université de Montréal*, à moins que des modifications n'aient été apportées à celle-ci depuis juin 2005. Pour exemple, il mentionne que des données montrent que la rémunération de certains officiers aurait été augmentée dans des proportions allant de 5 à 7.6 %. Dans le cas de cadres supérieurs, certaines augmentations atteindraient une proportion de 20 %. En regard de la politique de rémunération des officiers généraux, laquelle détermine le salaire des vice-recteurs en fonction du salaire du recteur, selon des proportions données, M. Dumont s'explique mal les variations observées dans les augmentations attribuées, considérant entre autres le financement de l'Université par des fonds publics et la situation financière actuelle.

Le président des délibérations invite M. Dumont à formuler son intervention sous forme de question, puisqu'il n'y a pas lieu de débattre d'un sujet dans le cadre de la période de questions.

Relativement aux augmentations salariales évoquées, M. Dumont demande de quelle instance relève la décision de leur application, et de quelle manière ces augmentations s'inscrivent dans la *Politique relative aux conditions de travail des officiers généraux*. M. Dumont estime que l'Assemblée devrait envisager la mise sur pied d'une commission de la rémunération, afin de mieux encadrer l'application d'augmentations salariales.

Le recteur précise que le Comité exécutif est chargé de l'application de la *Politique relative aux conditions de travail des officiers généraux*; et, entre autres, établit, par résolution, le traitement des officiers généraux, qu'il peut ajuster en cours de mandat. Le recteur mentionne que lorsqu'il est entré en fonction, les salaires des vice-recteurs étaient déterminés en fonction de celui du recteur. Il était également prévu que le salaire du recteur serait augmenté rétroactivement au 1^{er} juin 2005 d'un pourcentage équivalent à ce qui sera accordé aux professeurs membres du SGPUM. Le recteur précise qu'il a refusé cette dernière augmentation. Le

recteur explique qu'en matière de rémunération des officiers et des cadres supérieurs, l'Université doit tenir compte de principes de responsabilité collective.

M. Roger B. Richard présente des questions relatives au projet du site de la Gare de triage d'Outremont. Auparavant, il cite un extrait d'un article du journal *Forum* (vol. 41, no 16, 15 janvier 2007, page 3), portant sur des informations données par le vice-recteur exécutif lors de l'Assemblée du 11 décembre dernier, ainsi que des passages du procès-verbal de cette séance (pages 9 et 10), sur des informations transmises à l'effet que le plan présenté n'était pas définitif, et que des avis pourront être présentés dans le cadre des audiences que tiendra l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal. M. Richard explique qu'en architecture, généralement, quelques options de base sont présentées au client et aux utilisateurs dès le début du projet, par l'architecte retenu ou à travers les différents participants à un concours. Or, jusqu'à présent, la communauté n'a été saisie d'aucune autre option que celle du projet très défini présenté par la firme Cardinal Hardy. Considérant ces éléments, M. Richard soulève trois questions. 1. Est-ce que les participants à un éventuel concours d'architecture devront s'en tenir aux grandes lignes très définies du projet Cardinal Hardy, ce qui limiterait leur intervention et pourrait même occasionner un désintérêt de leur part ? 2. Comme les membres de l'Assemblée représentent légitimement les utilisateurs du nouveau campus, ne serait-il pas urgent qu'ils puissent être exposés aux grandes options et en discuter avant que le projet Cardinal Hardy ne soit soumis à l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal ? 3. Ne serait-il pas étrange que les membres de l'Assemblée soient obligés d'aller devant l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal pour faire connaître leur avis sur le nouveau campus proposé par l'institution à laquelle ils appartiennent ?

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification indique qu'il convient de préciser les différentes étapes et démarches relatives au plan de développement du site Outremont. L'Université doit présenter à l'Office de consultation publique de Montréal un projet illustrant l'aménagement du site en vue de l'adoption d'un nouveau règlement de zonage par la Ville de Montréal. Le projet préparé par la firme Cardinal Hardy a fait l'objet de discussions au niveau du rectorat. Les décanats ont également été consultés sur la proposition initiale de la firme. Le comité *ad hoc* ainsi que le Comité de la planification ont pris connaissance du plan d'aménagement proposé. Par ailleurs, ce projet avait aussi fait l'objet d'échanges techniques avec l'arrondissement et la Ville. Au terme de ces démarches, le projet d'aménagement a été présenté aux autorités municipales en appui à la demande de modification de zonage. Sur la première question présentée par M. Richard, le vice-*provost* indique que les participants à un éventuel concours devront probablement tenir compte du projet proposé, si la modification de zonage était acceptée par la Ville au terme de la consultation publique car plusieurs éléments externes doivent être considérés dans un concours, dont le respect du règlement de zonage. Il est clair que les décisions sur l'urbanisme et le zonage du site Outremont relèvent des autorités municipales, et non de l'Université.

M. Richard rappelle que son intervention signalait que, généralement, en architecture, plusieurs options étaient présentées aux clients et utilisateurs, et que différentes solutions pouvaient être présentées. Dans cette perspective, l'Assemblée pourrait être saisie des grandes options de base, préalablement à l'analyse de zonage. M. Richard mentionne que, comme membre de la communauté universitaire, il serait mal à l'aise d'être dans l'obligation de faire valoir son avis dans le cadre de la consultation publique. Il demande d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée un point portant sur les options génériques pour la planification du nouveau campus de l'Université à Outremont.

La secrétaire générale prend note de la demande formulée par M. Richard. Une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour pourra être transmise au Comité de l'ordre du jour.

En réponse à une question de M. Jonathan Plamondon, sur les stratégies relatives au réinvestissement, le recteur explique qu'un groupe a été constitué afin d'encadrer les échanges entre les représentants des universités québécoises et ceux du Ministère. Ce groupe n'a pas tenu de rencontres récemment. L'ordre du jour est établi par le Ministère. Le groupe se

penche principalement sur deux volets du réinvestissement, soit la distribution des fonds qui seront attribués et les stratégies en regard du transfert des fonds fédéraux en éducation. Des échanges ont également eu lieu entre la CREPUQ et le président de la Fédération des cégeps. Cependant, aucun comité ou alliance formels n'ont été mis en place. Ces représentants s'entendent toutefois sur l'importance de développer des stratégies en vue de l'attribution de ces transferts. Le recteur estime que l'une des démarches qui permettront de sensibiliser le public sur la situation des universités sera la présentation qu'elles feront dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'éducation. Par ailleurs, le recteur maintient que la question du financement des universités ne pourra pas être réglée uniquement à partir des transferts des fonds fédéraux pour l'enseignement post-secondaire. Ces transferts pressentis seraient faits vers toutes les provinces sur une base *per capita*; ils rehausseraient le financement universitaire à travers le Canada mais ne régleraient pas le sous-financement relatif des universités québécoises par rapport à celles du reste du Canada. Le recteur a expliqué que les paiements de péréquation sont quant à eux de nature à permettre d'égaliser le financement des universités québécoises à celui des universités des autres provinces.

M. Denis Monière demande comment la direction de l'Université explique le recul de celle-ci dans certains classements, dont le classement de Shanghai et celui du Maclean. Cette question se pose également en lien avec une information diffusée par des quotidiens, sur une baisse importante des clientèles étudiantes. Se référant au procès-verbal de la dernière séance, M. Monière s'informe de la disponibilité des données qu'il avait demandées, sur le coût de location d'un appartement à Québec et sur la façon dont il est utilisé.

Sur le positionnement de l'Université dans les classements, le recteur précise que des démarches ont été effectuées par l'ensemble des universités relativement aux divers classements. En regard de certaines contraintes avec lesquelles d'autres universités n'ont pas eu à composer, l'Université s'est positionnée différemment. Sur le classement Maclean, le recteur rappelle que l'Université, avec d'autres universités, a choisi de ne plus y participer. Sur la question des classements universitaires, le recteur mentionne qu'il conviendrait de vérifier les données auprès du BRI, et d'estimer, à partir de ces résultats, dans quels cas il y aurait lieu de réagir.

Le vice-recteur exécutif présente les données relatives à la location d'un appartement à Québec; sa présentation est faite par acétates électroniques, dont une version imprimée sera versée au dossier séance. Il précise entre autres les modalités d'utilisation de l'appartement, son coût annuel (12 900 \$ incluant le stationnement), les données relatives à son utilisation et au nombre de séjours pour les années 2005 et 2006, les données comparables entre cette location et le séjour en hôtel, et le contexte de l'utilisation de cet appartement, défini en fonction de la représentation de l'Université et de sa présence régulière auprès des déterminants de son financement. Dans l'éventualité où les bénéfices qui découleraient de cette utilisation deviendraient moindres en regard de ses coûts, le vice-recteur observe que cette modalité sera révisée.

M. Monière mentionne que le nombre de jours d'utilisation par année lui paraît faible; il suggère d'envisager d'étendre l'usage de cet appartement à d'autres membres de la communauté. Il s'informe des coûts liés à l'entretien de l'appartement.

Le vice-recteur exécutif explique que les données qu'il a présentées constituent l'information dont il dispose sur le coût d'utilisation.

Sur les informations relatives à une diminution importante du nombre d'étudiants, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que pour le trimestre d'hiver 2007, les données de l'Université montrent une diminution totale du nombre de nouveaux étudiants d'une proportion de 3 %. Ce résultat découle entre autres de la situation dans certaines Facultés. Les données relatives aux programmes d'études supérieures montrent, par contre, une augmentation d'une proportion de 1 % en EETC comparativement à l'année précédente, correspondant à 119 EETC. Le *provost* constate que la situation « catastrophique » présentée par les journaux ne correspond pas à la réalité.

Le vice-*provost* et vice-recteur—Planification explique le contexte de certains classements des universités et les aspects qui déterminent le positionnement de l'Université. Il précise que dans le cas du classement *Academic Ranking of World Universities* de l'Université de Shanghai, l'Université a maintenu la position qu'elle y avait obtenue précédemment. Dans le cas du classement Maclean's, l'Université ayant décidé de ne plus y participer à l'instar d'autres grandes universités canadiennes, la revue a utilisé les données de l'année précédente pour les institutions qui ne participaient pas, ce qui a eu pour effet d'entraîner un recul dans le classement de ces universités. La position de l'Université au classement 2006 du *Times Higher Education Supplement* présente un recul, bien que le score brut soit en hausse; toutefois la position occupée actuellement correspond à celle obtenue lors de la première édition de ce classement. Là aussi, ce classement a utilisé certaines des données de l'année dernière. L'Université ne peut que déplorer ces approches comportant des biais méthodologiques inacceptables pour des universitaires, mais elle doit composer avec la réalité médiatique qui en découle.

M. Paul Arminjon mentionne que si le fait de n'avoir pas participé à certains classements a défavorisé l'Université, il estime qu'il serait préférable d'y participer à nouveau.

Le recteur précise que l'Université s'est retirée uniquement du classement Maclean.

AU-482-7	COMITÉ DE NOMINATION	AU-482-7
	- Proposition relative à la composition du Comité <i>ad hoc</i> chargé d'étudier le processus de nomination du recteur ou de la rectrice	
<hr/>		
A-21/482 ^o /623		

Le président des délibérations invite le président du Comité de nomination à faire rapport sur le dossier mentionné en rubrique. Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que le Comité a tenu récemment une réunion au cours de laquelle il a étudié les résultats d'un sondage effectué auprès de la communauté, et a identifié des pistes de solution. Le Comité présentera son rapport à la réunion de février.

Mme Claire Durand demande de mieux préciser la terminologie employée, un sondage consistant en une enquête sur échantillon; dans le cas évoqué par le *provost*, il s'agit d'une enquête.

AU-482-8	<u>COMITÉ DE LA RECHERCHE</u>	AU-482-8
AU-482-8.1	<u>Rapport sur la question des frais indirects de recherche</u>	AU-482-8.1
A-21/482 ^o /624, 625		

Le président des délibérations donne la parole à la présidente du Comité de la recherche, Mme Joëlle Margot. Mme Margot présente le rapport du Comité de la recherche sur la question des frais indirects de recherche, tel que consigné au document A-21/482^o/625.

M. Louis Dumont remercie le Comité pour son rapport, bien que celui-ci lui apparaisse peu substantiel. Il souhaiterait avoir plus d'éléments d'information sur la politique gouvernementale, et sur la façon dont les dispositions qu'elle prévoit sont appelées à évoluer dans le temps. M. Dumont demande si en regard de cette politique, l'Université envisage l'application d'une politique de distribution des montants provenant des frais indirects de recherche qui soit davantage équitable, et qui permette d'améliorer le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs et de valoriser le développement d'axes de recherche plus diversifiés.

Le vice-recteur—Recherche explique que la politique gouvernementale en matière de recherche sera éventuellement mise en application en 2007. Considérant la portée attendue de cette politique, le Comité de la recherche a estimé qu'il sera important de définir des modalités

adéquates d'information et de formation, puisque cela aura des impacts sur les politiques universitaires et sur les divers aspects liés à la recherche, par exemple, les contrats et ententes, etc. Le rapport du Comité veut donc inviter l'Université à se préparer adéquatement pour faire face à ces changements. Le vice-recteur ajoute que dans cette perspective, une quantité importante d'informations devra être prise en compte. Il conviendra également de faire connaître la politique gouvernementale. Le vice-recteur vérifiera la possibilité de la distribuer aux membres.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le *Rapport sur la question des frais indirects de recherche*, conformément au document A-21/482^o/625.

AU-482-8.2 Rapport sur le coût des chaires de recherche
A-21/482^o/624, 626

AU-482-8.2

La présidente du Comité de la recherche présente le rapport du Comité de la recherche sur le coût des chaires de recherche, tel que consigné au document A-21/482^o/626.

M. Louis Dumont constate que le rapport présenté par le Comité apparaît succinct, alors que le mandat qui avait été confié présentait des questions très spécifiques. Il signale qu'il sera toutefois important de produire l'analyse du coût des chaires de recherche, dans l'éventualité de l'application d'un programme de chaires UdeM. Considérant la recommandation du Comité de procéder à une évaluation périodique du programme de chaires (Chaires de recherche du Canada-CRC), M. Dumont propose que le Comité de la recherche effectue cette évaluation périodique et présente son rapport sur cette question en septembre 2007. Dans ce cadre, il conviendra d'examiner les impacts et les coûts financiers des chaires, afin de vérifier si celles-ci ont été établies au détriment des autres professeurs, et de vérifier les impacts de l'attribution de ces chaires, en termes de ressources y ayant été consacrées, considérant que le nombre de titulaires représente une proportion d'environ 10 % du corps professoral. En regard du mandat qui serait ainsi confié au Comité de la recherche, il conviendra que l'Université assure les ressources nécessaires à la réalisation des analyses qui seraient requises.

Le vice-recteur-Recherche constate que le mandat proposé n'apparaît pas du ressort du Comité, plus particulièrement en ce qui a trait à l'analyse de coûts financiers. Le vice-recteur explique qu'en vue de la préparation de son rapport, le Comité a pris connaissance de données, sur lesquelles il a fondé les observations et conclusions de son rapport. Par exemple, le Comité a examiné l'impact de l'attribution de chaires sur la répartition de la charge d'enseignement, ainsi que l'impact global de l'établissement des chaires. Des données comparatives ont également été prises en compte. Ainsi, par exemple, si, dans l'attribution des fonds de recherche, on considère non seulement l'attribution de chaires mais également les montants de subvention, la comparaison entre la situation des titulaires de chaires et celle des autres professeurs-chercheurs présente une proportion équilibrée. Des données comparatives ont également porté sur les résultats des frais indirects.

M. Jean Portugais constate que des données ont été produites. Il demande pour quelle raison celles-ci ne figurent pas dans le rapport.

Le vice-recteur précise que le Comité a choisi de ne pas inclure ces données dans son rapport, car celles-ci sont établies par unité.

Le président des délibérations demande à M. Dumont s'il souhaite présenter une proposition formelle.

M. Louis Dumont propose que le Comité de la recherche présente, en septembre 2007, un rapport détaillé sur les impacts globaux du programme de Chaires de recherche du

Canada–CRC; s’il y a lieu, des ressources pourront être dégagées pour la réalisation des analyses nécessaires à la préparation du rapport.

Le président des délibérations demandant que le statut de la proposition soit précisé, l’Assemblée comprend qu’il s’agira d’un ajout à la proposition principale. L’amendement est appuyé.

Le président des délibérations demande si des membres souhaitent intervenir sur la proposition d’amendement.

Le vice-recteur–Recherche observe bien que le Comité convienne d’approfondir les données de son rapport sur la question des chaires CRC, il estime que le délai indiqué dans la proposition apparaît court. Il considère entre autres la teneur du mandat défini, et le fait que le Comité a inscrit l’étude de plusieurs autres thématiques dans son programme de travail.

Sur ce dernier aspect, le recteur intervient pour signaler que la définition de mandats aux comités de l’Assemblée doit se poser de manière cohérente. Il rappelle que chaque année, les comités présentent leur programme de travail à l’Assemblée. Dans cette perspective, la désignation de mandats additionnels doit se faire de manière à ne pas nuire à la continuité des travaux des comités.

M. Serge Larochelle indique que dans la mesure où le programme de chaires CRC comporte une certaine longévité, il reste possible de produire une analyse plus détaillée. Dans le cas où des études plus approfondies devraient être complétées à cette fin, les ressources nécessaires devraient être attribuées.

Le recteur précise qu’en regard des données existantes, des analyses exhaustives ont été réalisées au niveau des organismes subventionnaires, aux fins d’évaluation.

M. Jean Portugais propose un sous-amendement à la proposition d’amendement, indiquant que le Comité de la recherche examine les modalités de réalisation du mandat proposé, et informe l’Assemblée sur les modalités envisagées et sur le délai de la présentation de son rapport. La proposition de sous-amendement est appuyée.

M. Serge Larochelle propose que l’Assemblée reçoive le sous-amendement et l’intègre à la première proposition d’amendement. L’Assemblée accepte.

Aucune autre intervention n’est présentée, et le vote n’est pas demandé en regard de la proposition d’amendement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l’unanimité,

l’Assemblée universitaire confie au Comité de la recherche le mandat de préparer un rapport détaillé sur les impacts globaux du programme de Chaires de recherche du Canada–CRC. En regard de ce mandat, l’Assemblée demande au Comité d’examiner les modalités de réalisation de ce mandat, et d’informer l’Assemblée sur les modalités envisagées et sur le délai de la présentation de son rapport.

Par la suite, l’Assemblée se prononce sur la proposition principale, relative à l’adoption du rapport du Comité de la recherche.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le *Rapport sur le coût des chaires de recherche*, conformément au document A-21/482^e/626.

Le président des délibérations invite les membres à prendre une courte pause.

AU-482-9

STRATÉGIE D'INTERNATIONALISATION DE 2^e GÉNÉRATION
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

AU-482-9

A-21/480^e/604

La vice-rectrice—International et vie étudiante présente la *Stratégie d'internationalisation de 2^e génération*, à l'aide d'acétates électroniques; une version imprimée de ces acétates sera versée au dossier séance. Une version antérieure des acétates de présentation, qui avait été préparée pour la réunion du 20 novembre dernier, est distribuée aux membres en séance. Les membres avaient également reçu, en prévision de la séance du 20 novembre, le rapport sur la *Stratégie d'internationalisation de 2^e génération de l'Université de Montréal* (document A-21/480^e/604). La présentation précise les composantes suivantes de la Stratégie : caractéristiques de la politique de 1^{re} génération adoptée en 2000; composition du groupe de travail—International; le nouveau contexte de l'internationalisation dans le monde et le nouveau contexte mondial; le nouveau contexte relatif à la situation de l'Université en regard du contexte mondial et de l'international; les caractéristiques identitaires de l'Université en regard de la perspective internationale; les principaux acteurs concernés par la Stratégie; les huit principes directeurs de l'application de la Stratégie; les cinq grands chantiers de l'internationalisation, sur le campus et à l'étranger, et les aspects qui seront privilégiés par chacun de ces chantiers; l'identification des actions à entreprendre dans l'immédiat; l'identification ou la mise en place des instances et des structures concernées par l'application de la Stratégie.

Le président des délibérations rappelle que l'Assemblée a fixé à 45 minutes la durée de la période de discussion générale relative à ce point. Il précise les modalités de cette discussion, en ce qu'elle ne donne pas lieu à la présentation de propositions, et en ce qu'un membre ne peut intervenir une seconde fois que si tous les membres désirant intervenir une première fois ont eu le loisir de le faire (règle 31).

M. Denis Monière présente deux suggestions. Considérant que la Stratégie s'oriente vers le recrutement d'étudiants à l'étranger et, parallèlement, invite les étudiants de l'Université à aller étudier à l'extérieur du pays, il conviendrait que la Faculté des études supérieures définisse des modalités de reconnaissance des démarches faites par ces étudiants. Par exemple, une mention pourrait figurer au dossier ou sur le relevé de notes. Une modalité de reconnaissance officielle encouragerait une plus grande mobilité. Sur les perspectives de développements avec d'autres pays, M. Monière rappelle qu'en Europe, plusieurs universités ont développés des programmes intégrés. Cette formule constitue une tendance marquée et très avancée. M. Monière considère que l'Université aurait intérêt à participer à cette formule, selon laquelle le diplôme obtenu serait reconnu au Québec et en Europe.

M. Monière fait ensuite part de deux avis. Une première préoccupation porte sur les règles du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en matière d'échanges (financement des étudiants entrants et sortants), en ce qu'elles ne permettent pas la parité pour les institutions québécoises. M. Monière se demande comment l'Université pourra atteindre ses objectifs de développement international dans un tel contexte. Par ailleurs, M. Monière se dit désolé de voir que l'Université se situera dans un contexte de concurrence, en envisageant la création d'un corps diplomatique. Une telle approche ne lui paraît pas appropriée, en regard des ressources limitées dont dispose l'Université. Il s'oppose également à cette formule à titre de secrétaire général du Centre de Coopération Inter universitaire Franco-Québécoise—CCIFQ, qui constitue un

des organismes par lesquels les universités québécoises peuvent désigner des représentants sur place.

La vice-rectrice—International et vie étudiante mentionne qu'il y aura lieu de déterminer quels éléments devraient être mentionnés sur le diplôme. Elle précise que les étudiants étrangers qui viennent à l'Université dans le cadre d'un programme d'échange reçoivent un relevé de notes de l'Université.

En regard de la situation évoquée, le recteur signale que l'École Polytechnique ajoute une mention lors de la collation des grades. Il indique qu'il conviendra de réfléchir à la définition de modalités semblables.

La vice-rectrice—International et vie étudiante souligne l'intérêt présenté par la formule des programmes intégrés.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques remercie M. Monière pour les avis présentés. Sur les règles du Ministère quant au financement des étudiants en programme d'échange, le *provost* explique que ces étudiants sont financés dans une proportion de 100 % jusqu'à parité avec nos étudiants partant pour l'étranger; au-delà de cette parité, le financement est assuré dans une proportion de 50 %. Dans la situation actuelle, l'Université fait donc face à un manque à gagner. Il conviendra de vérifier les impacts de cette situation. Le *provost* signale qu'une table a été formée à la CREPUQ, réunissant les vice-recteurs responsables de l'international, en vue d'intervenir auprès du gouvernement québécois sur cette question.

Au sujet de la dernière remarque présentée par M. Monière, le *provost* explique que l'Université n'a aucunement l'intention de former un « corps diplomatique ». Par ailleurs, il mentionne qu'un consensus a été dégagé parmi les universités québécoises sur le fait que les organismes comme le CCIFQ présentent, à certains égards, une approche dépassée et que les sommes investies pourraient être utilisées à meilleur escient.

En tant que directeur d'un centre d'études concerné par la problématique internationale (Centre d'études allemandes et européennes), M. Laurence McFalls se dit déçu que le rapport ne comporte pas de réflexion critique sur l'internationalisation. Il souligne que l'internationalisation ne doit pas se limiter à constituer une version universitaire de la mondialisation, ou à constituer un effet de mode. Entre autres, la question des coûts qui en découleront doit être examinée (par exemple, les coûts liés au déplacement d'un plus grand nombre d'étudiants). M. McFalls signale que l'on devrait aussi envisager des formules diversifiées, autres que celle des déplacements.

M. Germain Lacasse s'inquiète de la portée attribuée au terme « internationalisation ». Il convient de la pertinence des aspects liés à l'ouverture et aux échanges. Mais considérant la portée proposée, il estime que l'on devrait reconsidérer cette ampleur et les impacts qu'elle occasionnera, et prendre garde à ce que ces développements ne donnent pas lieu à l'élargissement de certaines hégémonies : accentuation des programmes intégrés au détriment des programmes réguliers; prépondérance des projet de recherche à composante internationale; préservation de la liberté académique dans ce contexte; etc. M. Lacasse constate que le terme « internationalisation » reste vague et que sa définition, dans le contexte de l'Université, doit être examinée et précisée dans le cadre d'une politique.

M. Louis Dumont se reporte au rapport sur la *Stratégie internationale de 2^e génération*. À la page 20, on mentionne l'établissement de contrats de solidarité avec des universités du Sud, dont une université d'Haïti. M. Dumont mentionne qu'il serait prudent de limiter ces contrats, considérant les difficultés de circuler dans certains pays actuellement. Dans la même page, on mentionne la « délocalisation » de certains programmes de l'Université. Se demandant en quoi consiste une telle opération, M. Dumont s'informe s'il s'agira d'établir des succursales dans certains pays. À la page 22, en lien avec le chantier relatif au rayonnement de l'Université, on préconise l'amélioration de l'Université aux classements internationaux. Considérant les résultats de l'Université à certains de ces classements et à leurs critères,

M. Dumont remarque qu'elle devra augmenter ses résultats selon une proportion d'environ 60 %. M. Dumont présente deux suggestions. Il suggère d'abord que le Vice-rectorat—International effectue une enquête auprès des étudiants étrangers qui fréquentent l'Université, afin d'établir des données sur certains aspects, dont les raisons d'avoir choisi l'Université, la langue d'usage, la disponibilité de bourses, etc. M. Dumont suggère également que les montants excédents des frais assumés par les étudiants étrangers soient distribués dans les unités.

Le recteur précise que cette suggestion repose sur une mauvaise connaissance des faits. Les droits de scolarité des étudiants étrangers sont effectivement plus élevés, mais l'Université remet l'excédent au Gouvernement, lequel redistribue des montants à l'ensemble des universités du réseau.

M. Dumont suggère que les montants ainsi redistribués par le Gouvernement soient remis aux unités. Il précise que cette formule pourrait constituer une modalité de reconnaissance des apports des professeurs dans ces programmes.

La vice-rectrice—International et vie étudiante convient qu'il y aura lieu de mieux définir le terme « délocalisation ». À cette étape, cette formule concerne des programmes ou des cours pouvant être donnés à l'extérieur, selon différentes modalités (dont des cours en ligne ou des cours offerts à un autre endroit que Montréal).

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique que le terme « délocalisation » a été choisi à dessein, afin de couvrir différentes formules de formation à distance et afin de ne pas limiter cette approche à un modèle précis ou définitif. Dans cette perspective, chaque unité académique sera invitée à définir son plan d'action en cette matière.

Le *provost* prend par ailleurs note de la remarque sur les difficultés que pourraient occasionner la situation dans certains pays. Sur les échanges avec Haïti, il mentionne que ce pays a été retenu en raison de l'importance de la représentativité de cette communauté à Montréal. Relativement à des pays d'Afrique, des liens ont été établis avec des professeurs et des étudiants sur ce continent. Le *provost* mentionne que le développement de contrats de solidarité pourrait éventuellement concerner de cinq à six partenaires. Il conviendra de tenir compte des ententes et des financements. L'objectif principal est de mettre à l'œuvre cette formule de manière proactive mais par étapes, et d'en évaluer les impacts en regard de son maintien. Le développement de contrats de solidarité se pose également en regard d'un devoir moral.

Le recteur mentionne que les contrats de solidarité et la délocalisation permettront également d'intégrer certaines des activités de l'Université aux milieux touchés par les problématiques étudiées (par exemple, les recherches sur le climat, les recherches en santé publique, etc.).

M. Sylvain Dubé remarque que le document ne précise pas de modalités d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers. Il mentionne qu'il sera important d'assurer cet aspect, et s'inquiète de la disponibilité des ressources qui seront nécessaires aux services concernés. Il serait utile de disposer d'information sur cette question. M. Dubé ajoute que la question de la disponibilité des ressources attribuées aux programmes d'échanges devra également être prise en compte. Pour exemple, il mentionne que cette année, un nombre important d'étudiants n'ont pu se prévaloir de ce programme en raison d'un manque de ressources.

La vice-rectrice—International et vie étudiante signale que différentes tables de concertation ont été mises en place afin d'étudier des stratégies pour augmenter l'accessibilité à des programmes d'échange et d'étudier des modalités de financement (dont les bourses). L'augmentation des ressources occasionnera l'augmentation du nombre d'étudiants dans les programmes d'échange. On devra composer avec la réponse du Gouvernement aux demandes qui auront été adressées.

M. Martin Vézina signale que l'intégration de l'internationalisation dans les programmes d'études occasionnera des coûts importants, par exemple par le développement de stages à l'étranger. Il se demande dans quelle mesure ces développements vont favoriser les étudiants, si les ressources nécessaires ne sont pas disponibles.

La vice-rectrice—International et vie étudiante convient de l'importance des ressources qui seront nécessaires à ces réalisations; cet aspect sera pris en compte dans la planification des développements. Elle mentionne que des investissements ont déjà été effectués dans le cadre de subventions.

Considérant les huit principes directeurs énoncés, M. Roger B. Richard évoque la possibilité que le Gouvernement puisse reconnaître que le professeur de l'Université qui irait donner un cours ou un séminaire à l'étranger soit considéré équivalent à un étudiant étranger venu étudier à l'Université.

Mme Claire Durand signale qu'il reste difficile d'aider les étudiants venant d'Haïti ou d'Afrique, en raison des règles des organismes desquels ils relèvent, par exemple l'Association Universitaire de la Francophonie—AUF. Plusieurs interventions doivent être effectuées, car les règles de ces organismes ne sont pas adaptées aux situations actuelles. Mme Durand mentionne également qu'au niveau des études supérieures, la connaissance de l'anglais est essentielle. Mais un nombre important des étudiants étrangers que l'on reçoit n'ont pas une connaissance suffisante de la langue anglaise. Bien que l'Université applique certaines mesures en cette matière, des mesures additionnelles devront être définies et donner lieu à des actions qui seraient appliquées dès l'accueil des étudiants.

La vice-rectrice—International et vie étudiante mentionne que des discussions ont eu lieu avec l'AUF. Elle convient que des interventions doivent être poursuivies auprès de ces instances. La vice-rectrice précise par ailleurs que l'Université va examiner les questions relatives au soutien linguistique pour les étudiants qui en ont besoin, au niveau des études supérieures.

Se reportant à la page 24 du rapport, M. Jean Portugais s'informe de la disponibilité de la documentation sur la composition et le mandat actuels du Comité d'orientation et de planification des relations internationales—COPRI, et sur des rapports relevant de ce Comité. Se référant aux propos de M. Laurence McFalls, M. Portugais indique que dans l'éventualité d'une définition plus précise et conceptuelle de l'internationalisation, il y aurait lieu de prévoir qu'un membre de l'Assemblée siège au COPRI, et suggère la candidature de M. McFalls, considérant son expertise dans ce domaine.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques indique que le COPRI siège une à deux fois par année. Son rôle principal consiste à conseiller le vice-recteur responsable des questions internationales sur la distribution des montants attribués aux diverses activités en lien avec les relations internationales et de conseiller la direction de l'Université sur l'ensemble des questions relatives au développement des relations internationales. Le *provost* constate que cette instance peut constituer une table de concertation pertinente, mais qu'elle n'a pas eu l'occasion d'utiliser tout son potentiel. Le Comité n'ayant pas produit de rapport annuel, on ne dispose pas de documentation à transmettre. Le *provost* observe que la vice-rectrice pourra tenir compte du commentaire présenté par M. Portugais en regard de la composition du Comité.

Mme Anne-Marie Boisvert signale l'intérêt présenté par le rapport sur la Stratégie d'internationalisation. En regard de l'éventualité de son adoption par l'Assemblée, Mme Boisvert présente une préoccupation sur la disponibilité effective des ressources qui seront nécessaires à sa réalisation. Elle comprend par ailleurs que la définition de lignes directrices ou d'un plan d'action permettra de mieux cerner les étapes et les enjeux de son application. Mme Boisvert pose la question préalable quant à l'adoption du document.

Le président des délibérations signale que les propositions doivent être présentées une fois que la période de discussion générale sera terminée.

La vice-rectrice—International et vie étudiante mentionne qu'elle a apprécié recevoir les commentaires des membres en séance. Elle invite également les membres qui le souhaiteraient à lui transmettre leurs commentaires écrits par courriel.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques précise que le rapport présenté constitue davantage un document de réflexion, et qu'un plan d'action sera défini. Il explique que la question des ressources et des moyens disponibles reste importante et sérieuse. Par ailleurs, dans la mesure où les membres de l'Assemblée considèrent que le rapport propose des orientations et des mesures satisfaisantes, la direction de l'Université verra à assurer la réalisation de la Stratégie. Dans cette perspective, la définition du plan d'action demeure cruciale. On doit également tenir compte du contexte du réinvestissement.

M. Germain Lacasse indique que dans l'éventualité de l'adoption du document avant que ne soit défini un plan d'action, il souhaiterait que l'on précise le concept d'internationalisation en regard des programmes d'études. Il explique que dans certaines disciplines, dont les études cinématographiques, l'intégration des connaissances internationales dans le programme est déjà réalisée.

Le recteur explique que le rapport ne veut pas poser l'internationalisation comme la solution principale à toutes les problématiques universitaires. L'importance de l'internationalisation se pose de la même manière que l'importance d'autres éléments avec lesquels on doit composer, comme par exemple l'interdisciplinarité. Devant ces problématiques, l'Université propose une réflexion qui pourra guider un plan d'action.

La vice-rectrice—International et vie étudiante mentionne que le document présente certains éléments relatifs au rôle des unités académiques.

M. Louis Dumont indique que l'on devrait préciser les différents partenaires (sociaux, industriels, etc.) qui pourront appuyer les activités à l'étranger (stages, exposition à des lieux d'échanges, etc.).

La période prévue pour la discussion générale est écoulée.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques propose l'adoption de la Stratégie d'internationalisation de 2^e génération; la proposition est appuyée.

M. Jonathan Plamondon demande si des ajouts seront apportés au document sur les questions relatives à la parité et aux modalités d'accueil et d'intégration des étudiants étrangers.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques explique que considérant la portée de la Stratégie et les Services concernés, il va de soi que ces aspects seront pris en compte. Sur la question de la parité, le *provost* mentionne qu'on ne peut garantir que les démarches auprès du Gouvernement donneront les résultats attendus.

M. Louis Dumont dit qu'il serait favorable à l'adoption du document dans la mesure où la liste des suggestions présentées par les membres en séance serait annexée au rapport. L'Assemblée accepte cette modalité.

M. Germain Lacasse comprend qu'à la suite de l'adoption des orientations générales, l'Assemblée sera appelée à étudier un plan d'action.

Le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques répond qu'un plan d'action sera éventuellement déposé.

Le vote n'est pas demandé en regard de l'adoption du rapport présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte la *Stratégie d'internationalisation de 2^e génération de l'Université de Montréal*, conformément au document A-21/482^e/604, et auquel sera annexée la liste des avis présentés en séance dans le cadre de sa présentation et de la discussion générale qui a suivi.

L'Assemblée félicite les responsables du dossier présenté en applaudissant.

AU-482-10 PROCHAINE SÉANCE AU-482-10

La prochaine séance aura lieu le 19 février 2007.

AU-482-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE AU-482-11

Considérant l'heure avancée, l'Assemblée décide d'ajourner ses travaux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée convient de la clôture de la séance.

La séance est levée à 17 heures 10.

Adopté le 19 février 2007 – Délibération AU-483-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier